

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022  
 Numéro de séance : 6  
 Date de la séance : Lundi 27 juin 2022  
 Date de convocation : Mardi 8 mars 2022  
 Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16  
 Nombre des présents : 21  
 Nombre d'absents excusés : 9  
 Nombre d'absents: 0

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
<b>I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 25/03/2022		4		
<b>II – DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL</b>				
• Décisions budgétaires modificatives pour information		5		
• Décision budgétaire modificative n°8		5	CA TR 2021/22	x
• Convention d'hébergement d'une élève du lycée à l'internat du lycée Grandmont		5	CA TR 2021/22	x
• Information relative à l'extension du groupement comptable du lycée au 1 <sup>er</sup> septembre 2022		5		
• Approbation du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP		5	CA NTR 2021/2	x
• Occupation des logements de fonction pour 2022/2023		6	CA NTR 2021/22	x
• Information sur les permanences d'été des personnels d'encadrement		6		
<b>III- DOMAINE PEDAGOGIQUE</b>				
• Bilans de l'année 2021/2022		7		
• Projets pédagogiques 2022/2023		7		
• Calendrier 2022/2023		7		
• Répartition prévisionnelle des IMP		7	CA TR 2021/22	x
<b>V- QUESTIONS DIVERSES</b>				
• Evaluer dans le cadre du contrôle continu		8		

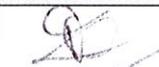
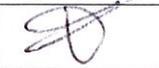
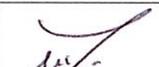
Le Président,

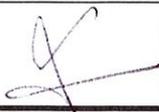
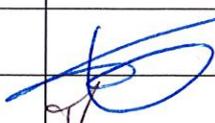
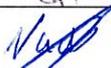
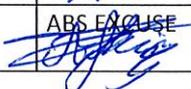
  
Stéphane Blardat

Le Secrétaire de séance,



**PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 24/03/2022**

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
<b>10 membres de droit ou désignés</b>				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Michel DUBOIS			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD	Excusé		
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH	Excusé		
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE	Excusé	Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE	Excusé	Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
<b>10 représentants élus des personnels de l'établissement</b>				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET	
Pers. enseign. et d'éd.	Yann SALMON		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL		Thierry ROGEL	
Pers. enseign. et d'éd.	Miréia ALONSO		Julien BOUTON	

Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		Frédéric CECCONI	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Céline BARNIER	
Pers. ATOS	Annabelle JUIGNE		Yannick BIGRE	
<b>10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves</b>				
Parent d'élève FCPE	Agnès THIBAL		Alexandra VALENTIN	
Parent d'élève FCPE	Carine MATHAT		Anna TOUSSAINT	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Elodie POTTIER	
Parent d'élève PEEP	François LORILLEUX		Vanessa LABARDIN	
Parent d'élève PEEP	Arnaud ROY		Edouard DE GERMAY	
Elève	Augustin FLEURY 706		Icham STITI 821	
Elève	Mewen LE MOUËL 701		Lola DRUAIS 603	
Elève	Diane ELEAUME 707		Adèle TESSIER 610	
Elève	Nicolas DUMIOT 831		Maïa LE GOUX 801	
Elève	Ilyas AFKIR 801	 <del>ABS EXCUSE</del>	Louise MIGNARD 831	

**Total : présents**

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

## I. DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, lundi 27 juin, à 18h15, en salle S03 à l'annexe Emile Zola. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. parent d'élève, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 14/10/2021.

### 1.1. Le proviseur rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25/03/2022
- Décisions Budgétaires Modificatives n°3,4,5,6,7 pour information
- Décision Budgétaire Modificative n°8 portant prélèvement sur fond de roulement, pour vote.
- Convention d'hébergement d'une élève du lycée Descartes à l'internat du lycée Grandmont
- Convention CPES (demande création licence « hors vague », lettre argumentaire)
- Bilans de l'année 2022/2023
- Projets pédagogiques 2022/2023
- Calendrier 2022/2023
- Information relative à l'extension du groupement comptable du lycée Descartes au 01/09/2022 (avis)
- Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Occupation des logements de fonction pour 2022/2023,
- Information sur les permanences d'été par les personnels d'encadrement,
- Répartition prévisionnelle des IMP,
- Questions diverses.

### 1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 25/03/2022

Suite au compte-rendu qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

<b><u>Résultats du</u></b> <b><u>vote</u></b>	<b><i>Votants : 21</i></b>	<b><i>Abstentions, nuls, blancs :0</i></b>	<b><i>Exprimés :21</i></b>	<b><i>Avis favorable :21</i></b>	<b><i>Avis contraire :0</i></b>
--	----------------------------	--	----------------------------	----------------------------------	---------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

## II. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

### 2.1. Décisions budgétaires modificatives pour information

Les DBM n°3,4,5,6,7 sont présentées pour information ; Il s'agit de l'utilisation de diverses subventions spécifiques ou de voyages prévus au budget.

### 2.2. Décision budgétaire modificative (DBM) n°8 pour vote.

Proposition de prélèvement sur le Fonds de Roulement pour abonder les services Vie de l'Elève (VE), Administration et Logistique (ALO), et Opérations en capital (OPC) pour un montant total de 12229 euros.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :</b> 21	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés :</b> 21	<b>Avis favorable : 21</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
----------------------------------	------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

**Acte TR du CA 2021/2022 -du Conseil d'administration : Décision budgétaire modificative N°8**

Départ de M. Antoine Martin à 18h30

### 2.3 Convention d'hébergement d'une élève du lycée à l'internat du lycée Grandmont

Reconduction en 2022-2023, à titre exceptionnel, de l'hébergement à l'internat du lycée Grandmont de l'élève GALTES Priscillia, inscrite en classe de terminale.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :</b> 20	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés :</b> 20	<b>Avis favorable : 20</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
----------------------------------	------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

**Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Convention d'hébergement d'une élève du lycée à l'internat du lycée Grandmont**

### 2.4 Information relative à l'extension du groupement comptable du lycée au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le conseil est informé que le groupement comptable du lycée Descartes passera de 6 à 8 EPLE à compter du 01/09/2022, en application de la nouvelle carte comptable décidée par Madame la Rectrice. Les établissements supplémentaires sont le lycée professionnel Martin Nadaud et le collège Jacques Decour, tous deux situés à Saint-Pierre-des-Corps. A ce titre, un poste supplémentaire de SAENES est implanté à l'agence comptable.

### 2.5 Approbation du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP

La synthèse du document unique a été examinée et approuvée par le CHSCT du 24 mai 2022. Les points de vigilance ont été repérés et font l'objet d'un plan d'actions. Ce document est suivi par les deux assistants de prévention et sera périodiquement actualisé.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :</b> 20	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés :</b> 20	<b>Avis favorable : 20</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
----------------------------------	------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

**Acte NTR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Approbation du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP**

## 2.6 Occupation des logements de fonction pour 2022-2023

Le tableau indiquant les noms des fonctionnaires qui occupent les logements de fonction par nécessité absolue de service pour 2022-2023 est présenté au conseil.

<b><u>Résultats</u></b> <b><u>du</u></b> <b><u>vote</u></b>	<b><i>Votants :</i></b> <b><i>20</i></b>	<b><i>Abstentions, nuls,</i></b> <b><i>blancs : 0</i></b>	<b><i>Exprimés :</i></b> <b><i>20</i></b>	<b><i>Avis</i></b> <b><i>favorable : 20</i></b>	<b><i>Avis</i></b> <b><i>contraire : 0</i></b>
---	---	--	--	--	---

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte NTR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Occupation des logements de fonction**

## 2.7 Information sur les permanences d'été des personnels d'encadrement

Monsieur le proviseur précise les dates de fermeture et d'ouverture du lycée pour les vacances d'été.

### III. DOMAINE PEDAGOGIQUE

#### 3.1 Bilans de l'année 2021-2022

Le bilan pédagogique 2021-2022 et rapport de fonctionnement a été adressé aux administrés. Monsieur le proviseur reprend quelques éléments et demande si il y a des remarques à apporter à ces bilans.

#### 3.2 Projets pédagogiques 2022-2023

La proposition de projets pédagogiques a été transmises aux administrés pour information.

#### 3.3 Calendrier 2022-2023

Le calendrier des réunions et manifestations prévues pour 2022-2023 a été distribué à l'ensemble des administrés. Sans remarques, il sera transmis à toute la communauté éducative.

#### 3.4 Répartition prévisionnelle des IMP

La répartition prévisionnelle des Indemnités pour Missions Particulières a été diffusée par mail aux administrés. Monsieur le proviseur demande l'approbation de cette répartition.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :20</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs :0</b>	<b>Exprimés 20</b>	<b>Avis favorable :20</b>	<b>Avis contraire :0</b>
----------------------------------	--------------------	---	--------------------	-------------------------------	------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Répartition prévisionnelle des IMP**

## IV. QUESTIONS DIVERSES

### 4.1 Evaluer dans le cadre du contrôle continu

Au vu des nombreuses absences des élèves de première et terminale constatées cette année, M. le proviseur propose de modifier le document « Evaluer dans le cadre du contrôle continu ».

La phrase suivante est ajoutée :

*« Les devoirs de rattrapage seront conjointement déterminés par le professeur et le CPE en fonction de la recevabilité du motif avancé au titre du contrôle continu du baccalauréat. Par souci d'équité, la production d'un certificat médical ou une attestation écrite et signée d'un rendez-vous médical est préconisée. »*

### 4.2 Questions diverses

M. Behocaray s'interroge sur l'utilité de l'envoi de SMS aux étudiants pour signaler leurs absences.  
- Il s'agit surtout d'inciter les élèves, familles et étudiants à justifier leur absence lors de leur retour dans l'établissement.

M<sup>me</sup> Thibal demande si une analyse du type d'absences ou de retards a été effectuée. Elle estime qu'on doit faire avant tout confiance aux familles lors d'une absence, et qu'elles n'ont pas à fournir un certificat médical à toute occasion.

- pas d'analyse fine effectuée par la vie scolaire.

M<sup>me</sup> Thibal demande pour quelle raison le dispositif d'aide aux lycéens pour préparer le concours d'entrée à Sciences Po n'est pas reconduit.

- M. le Proviseur précise que les cours déclinés s'appuyaient sur un support édité par la société Tremplin adossée au réseau IEP. Or les documents diffusés par Tremplin sont payants et Hollier-Larousse et Associés, avocats à la cour – Paris XVII<sup>e</sup> – spécialistes en droit de la propriété intellectuelle, ont exigé du proviseur et du professeur d'histoire impliqué la mention « usage illicite de la marque Tremplin IEP » sur le site du lycée. A l'issue du compromis juridique, le proviseur a décidé d'interrompre toute préparation au concours de sciences Po en redonnant toute liberté aux familles de s'inscrire légalement aux cours Tremplin IEP.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h*